RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00448
Numéro SIREN : 851 931 030
Nom ou dénomination : AB PRO

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 5869

Greffe du tribunal de commerce d'Epinal
Espace Judiciaire J-V Daubié - Place Jeanne d'Arc 88000 EPINAL
Téléphone : 0354591850
www.greffe-tc-epinal.fr - www.infogreffe.fr

VV/2019 B 00448
SELARL ALINEA LEX
7 QUAI JEANNE D'ARC
BP 58287
88108 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES CEDEX

Nos références : VV/2019 B 00448

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : AB PRO

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

300A CHAUMONT
88100 TAINTRUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 851931030 R.C.S Epinal

Le greffier soussigné constate le 08/10/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/5869, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2021

Récépissé délivré le 08/10/2021
Le greffier
Maître Pierre-Alexandre DUPIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE EPINAL

AB PRO
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 300 A Chaumont 88100 TAINTRUX
RCS EPINAL 851 931 030

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 12 079 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 079 €
Absorption des pertes antérieures	3 301 €
Solde	8 778 €
Dotation à la réserve légale Pour la porter au dixième du capital social	100 €
Solde	8 678 €
Distribution à titre de dividendes Soit 80 € par action	8 000 €

Le solde, soit 678 €, en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 678 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise 051193 AB PRO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 330 A CHAUMONT 88100 TAINTRUX

SIRET 8 5 1 9 3 1 0 3 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 09

ACTIF

Exercice N clos le 31/03/2021

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	1 221	016 418	803
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	52 259	042	52 259
		Total I (5)	044	53 479	048 418	53 062
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 262	086	2 262
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	2 262	098	2 262
		Total général (I+II)	110	55 741	112 418	55 323

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(3 301)
	Résultat de l'exercice	136	12 079
	Provisions réglementées	140	705
	Total I	142	10 483
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	40 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 692
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 849)	172	2 849
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	44 841
	Total général (I + II + III)	180	55 323

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	33 328
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 051193 AB PRO — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/03/2021

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210
Production vendue	Biens			214
	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	209 / 215 / 217	218
Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222
Production immobilisée *				224
Subventions d'exploitations reçues				226
Autres produits				230
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
Variation de stocks (marchandises) *			236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240
Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier :		242 : 1 870
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		244
Rémunérations du personnel *			250
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
Dotations aux amortissements *			254 : 174
Dotations aux provisions			256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260		
		Total des charges d'exploitation (II)	264 : 2 043
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270 : (2 043)
Produits financiers (III) 280 : 16 000		Charges financières (V)	294 : 1 425
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300 : 453
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310 : 12 079

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 12 079 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles *			322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330	800
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A) 987			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989				
ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (44. *quindecies*) 138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 991					
ZFANG 44. *quaterdecies* 345	Investissements outre-mer 344				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993				
Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit			346	350	16 000
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*) 655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C) 647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G 649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354 : 3 121
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 3 301 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372 : 3 121

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

051193 AB PRO

DGFiP N°2033-B-SD 2021

Extension

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
QUOTE PART DIVIDENDE PROCERAM 5%	800

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant
DIVIDENDES PROCERAM	16 000

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 051193 AB PRO

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial 400		402	404	406	
	Autres 410	1 221	412	414	416 1 221	
Immobilisations corporelles	Terrains 420		422	424	426	
	Constructions 430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels 440		442	444	446	
	Installations générales agencements divers 450		452	454	456	
	Matériel de transport 460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles 470		472	474	476	
Immobilisations financières	480	52 259	482	484	486 52 259	
TOTAL	490	53 479	492	494	496 53 479	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500	244	502 244	504	506 418
Immobilisations corporelles — Terrains	510		512	514	516
Constructions	520		522	524	526
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
Matériel de transport	550		552	554	556
Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566
TOTAL	570	244	572 244	574	576 418

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

DGFiP N° 2033-D-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 051193 AB PRO

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	252	602	453	604		606	705
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	252	682	453	684		686	705

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 301
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	3 301
Déficits de l'exercice	960	3 121
Total des déficits restant à reporter	970	6 422

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		
Montant de la TVA collectée		388
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		374
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		378
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		398
		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: 051193 AB PRO

Exercice ouvert le: 01/04/2020 et clos le: 31/03/2021 — Néant ☒*

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		Données en nombre de mois	1	2
Effectif moyen du personnel * :				
Dont apprentis		376		
Dont handicapés		657		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		861		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
	TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
	TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
	TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation		/ /		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire